

Séance publique du 12 juin 2006

Délibération n° 2006-3425

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : La Mulatière - Oullins

objet : **Projet Yzeron-Sémard - Acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 mai 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le projet Yzeron-Sémard à Oullins et à La Mulatière est une opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) 2002-2007.

Le projet s'inscrit dans un objectif de revitalisation du quartier de la Saulaie à Oullins qui, malgré la constance de l'intervention publique depuis plus de 20 ans, subit un processus continu de dévalorisation.

Le périmètre du projet Yzeron-Sémard est centré sur la rivière de l'Yzeron, du pont d'Oullins à l'A 7. Il intègre la partie de territoire de la commune de La Mulatière comprise entre les ateliers de la SNCF et l'Yzeron, une large partie du secteur historique du quartier de la Saulaie, l'intégralité de la rue Pierre Sémard et du bâti qui l'accompagne, enfin la place Valmy et les constructions qui l'entourent.

Il est étudié dans ce secteur une opération de requalification urbaine comportant la démolition de certains immeubles vétustes, une restructuration des espaces publics et des constructions nouvelles. Cette opération est actuellement en cours d'étude et le périmètre du projet est régulièrement concerné par des déclarations d'intention d'aliéner, certaines affectant des immeubles dont la maîtrise, par la puissance publique, s'avère indispensable dans le cadre de l'opération d'aménagement à venir.

Une première autorisation de programme partielle de 450 000 € a été votée en mai 2005 et a permis l'acquisition de deux immeubles (3-5 et 17, rue Pierre Sémard).

Afin de préparer la future intervention, l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme pour un montant de 265 000 € serait nécessaire pour la préemption d'un immeuble situé au 30, quai Pierre Sémard à La Mulatière et sa démolition afin de rendre à nouveau urbanisable un îlot déjà en grande partie sous maîtrise foncière publique.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 22 mai 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de la maîtrise foncière sur le secteur Yzeron-Sémard par la préemption d'un immeuble situé au 30, quai Pierre Sémard à La Mulatière et sa démolition.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 17 mai 2005 pour l'opération n° 1 236 - Oullins : Yzeron Sémard (acquisitions foncières) est complétée pour un montant de 265 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 125 000 € en 2006
- 140 000 € en 2007.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,